



Other B



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

### 1. RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Désignation Commerciale      | Other B  |
| Marque                       | Rapid.   |
| Code du produit.             | 5001416, 5001417, 5001418, 5001419, 5001420, 5001421, 5001422, 5001423, 5001424, 5001425, 5001426, 5001427, 40107947, 5001363, 5001377, 23835900, 5001371, 5000530 |
| N° CAS                       | Non applicable.  |
| N° CE                        | Non applicable.  |
| No. D'Enregistrement d'REACH | Pas connu.   |

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Utilisation Identifiée     | Adhésif solide en bâtonnets - A utiliser avec un pistolet à colle, pour des travaux d'artisanat ou industriel. |
| Utilisations Déconseillées | Pas connu.   |

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Identification de la société | Acco UK Ltd.<br>Oxford House, Oxford Road,<br>Aylesbury, Bucks,<br>HP21 8SZ. |
| Téléphone                    | +44 (0) 844 209 8360   |
| Fax                          | +44 (0) 845 603 1731   |
| Email                        | informationeurope@acco.com   |
| Site web                     | www.acco.co.uk   |
| Heures de bureau             | 09:00 - 17:00  |

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

|  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| Entreprise   | +44 (0) 844 209 8360 (09:00 - 17:00) |
| Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris, France | +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)     |

### 2. RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) | Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement. |
|-----------------------------------|--|

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

|                             |  |
|-----------------------------|--|
|                             | Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) |
| Désignation Commerciale     | Other B                                    |
| Pictogramme(s) de Danger    | Aucun.                                     |
| Mention(s) d'Avertissement  | Aucun.                                     |
| Mention(s) de Danger        | Aucun.                                     |
| Mention(s) de mise en garde | Aucun.                                     |

#### 2.3 Autres dangers

La forme fondue peut provoquer des brûlures thermiques en cas de contact avec la peau.

#### 2.4 Autres informations

Aucun.

### 3. RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Non applicable.

#### 3.2 Mélanges

| COMPOSANTS DANGEREUX                                       | N° CAS     | N° CE / No.<br>D'Enregistrement<br>d'REACH | %W/W | Mention(s) de Danger | Pictogramme(s)<br>de Danger |
|--|------------|--|------|----------------------|-----------------------------|
| Ester éthylique d'acide acétique, polymère à base d'éthène | 24937-78-8 | 607-457-0                                  | >50  | Non classé           | Aucun                       |
| Distillats (pétrole), en C3-6, riches en pipérylène        | 68477-35-0 | 270-726-2<br>01-2119480194-38-XXXX         | <50  | Flam. Gas 1 H220     | GHS02                       |

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

### 4. RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Inhalation            | Voie d'exposition peu probable. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| Contact avec la Peau  | Dans le cas de brûlures causer par les liquides en fusion, ne pas essayer de retirer les matériaux adhérents. Rincer immédiatement la peau à grande eau. Appeler un médecin.           |
| Contact avec les yeux | En cas de contact direct avec les yeux, rincer abondamment à l'eau claire. Appeler un médecin.   |
| Ingestion             | Rincer la bouche à l'eau.  |

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

La matière fondu adhère à la peau, provoquant de profondes brûlures thermiques.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La matière fondue peut provoquer de graves brûlures. NE PAS essayer d'enlever le matière fondu de la peau. Refroidir rapidement avec de l'eau.

### 5. RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Moyens d'Extinction Appropriés   | Eteindre l'incendie avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Rien de connu.  |

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement peut provoquer une décomposition.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Si le produit est fondu, choisir une fine pulvérisation d'eau plutôt qu'un jet direct.

## 6. RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et éliminer selon Rubrique 13.

Lorsque fondu: Attendre que le produit se refroidisse et/ou se solidifie avant de le ramasser.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

## 7. RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Eviter le contact avec le produit chaud ou fondu. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur .

Température de stockage

Ambiante.

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Pas connu.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif solide en bâtonnets - A utiliser avec un pistolet à colle, pour des travaux d'artisanat ou industriel.

## 8. RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

| SUBSTANCE      | N° CAS | VLLT (VLEP 8 heures, ppm) | VLLT (VLEP 8 heures, mg/m³) | VLCT (ppm) | VLCT (mg/m³) | Remarque |
|----------------|--------|---------------------------|-----------------------------|------------|--------------|----------|
| Aucun attribué |        |                           |                             |            |              |          |

Source Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France

### 8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux Porter une protection pour les yeux et/ou le visage appropriés.



Protection de la peau Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.



Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle n'est nécessaire.



Risques thermiques Non applicable.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Protection De L'environnement

### 9. RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |  |
|---|--|
| Aspect  | Solide cireux.<br>Couleur : Colorée.   |
| Odeur   | Inodore.                               |
| Seuil olfactif  | Non fixé.                              |
| pH  | Non applicable.                        |
| Point de fusion/point de congélation                                      | 80-96°C                                |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                     | Non applicable.                        |
| Point d'éclair  | >200°C                                 |
| taux d'Évaporation  | Non disponible.                        |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | Non inflammable.                       |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Non disponible.                        |
| Pression de vapeur  | Non disponible.                        |
| Densité de vapeur   | Non disponible.                        |
| Masse volumique (g/ml)  | 0.965 ± 0.02                           |
| Densité relative  | Non disponible.                        |
| Solubilité(s)   | Non disponible.                        |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                     | Non disponible.                        |
| Température d'auto-inflammabilité   | Non disponible.                        |
| Température de Décomposition (°C)   | Non disponible.                        |
| Viscosité   | Lorsque fondu: 1000-3000 mPa*s @ 200°C |
| Propriétés explosives   | Non Explosif.                          |
| Propriétés comburantes  | Non oxydant.                           |

#### 9.2 Autres informations

Aucun.

## 10. RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur et lumière solaire directe.

### 10.5 Matières incompatibles

Pas connu.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

## 11. RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

|   |   |
|---|---|
| Toxicité aiguë  | Faible toxicité aiguë.                        |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | Non irritante.                                |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | Non irritante.                                |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | Non sensibilisant pour la peau.               |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène. |
| Cancérogénicité   | Aucune preuve d'action cancérigène.           |
| Toxicité pour la reproduction   | Pas de preuves d'effets de reproduction.      |
| L'allaitement   | Non classé.                                   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  | Non attribué.                                 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Non attribué.                                 |
| Danger par aspiration   | Non classé.                                   |

### 11.2 Autres informations

Aucun.

## 12. RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Peu toxique pour les organismes aquatiques.

### 12.2 Persistance et Dégradabilité

Une partie des composants sont peu biodégradables.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations disponibles.



# Other B

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas connu.

## 13. RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Revalorisation ou recyclage si possible. Peut être entreposé en décharge en accord avec la législation en vigueur.

### 13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

## 14. RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU

N° ONU Non applicable.

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies Non applicable.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe(s) de danger pour le transport Non applicable.

### 14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage Non applicable.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement Non applicable.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

## 15. RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation Non indiqué.

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation Non indiqué.

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux Distillats (pétrole), en C3-6, riches en pipérylène (68477-35-0)



# Other B

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Le plan d'action continu communautaire (CoRAP) Non indiqué.

### Règlements nationaux

Aucun.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

## 16. RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: 1-16

### LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger GHS02: SGH: flamme

Classification des dangers Flam. Gas 1 : Gaz inflammable, Catégorie 1

Mention(s) de Danger H220: Gaz extrêmement inflammable.

Acronyme

CAS : Chemical Abstracts Service  
CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges  
CE : Communauté Européenne  
VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme  
PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique  
REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques  
VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme  
STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
ONU : Nations Unies  
vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Acco UK Ltd. ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Acco UK Ltd. n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.